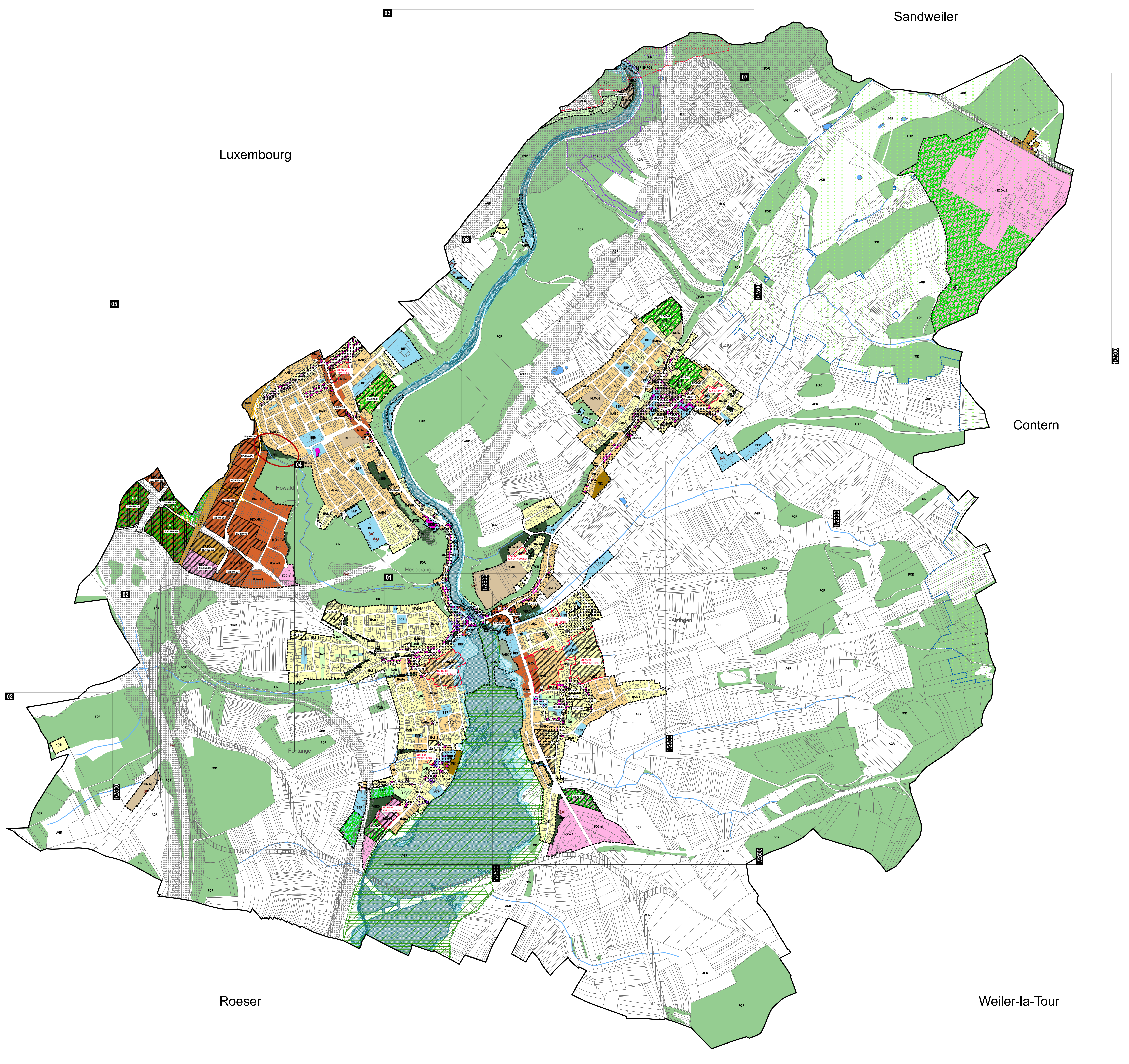


© BIRME, FONDS DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGARD DU DOMAINE PUBLIC DE LUXEMBOURG. COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES. BASE TOPOGRAPHIQUE DE LUXEMBOURG (BO-T) 2004 (ORTHOPHOTOS 2013)



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG) - LÉGENDE

----- Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones d'activités
Zones d'habitation	ECO-01 zone d'activités économiques communale type 1 « Bruyères »
HAB-1 zone d'habitation 1	ECO-04 zone d'activités économiques communale type 2 « Bruyères »
HAB-2 zone d'habitation 2	GAIR Zones de gares ferroviaires et routières
Zones mixtes	REC-01 zone de sport et de loisir – camping
MIX-01 zone mixte urbaine	REC-02 zone de sport et de loisir – champ de tir
MIX-02 zone mixte urbaine « Bruyères et Joux »	REC-03 zone de sport et de loisir – oléastre
MIX-03 zone mixte urbaine « Miffeld »	REC-04 zone de sport et de loisir – plein air
MIX-04 zone mixte urbaine « Solla »	REC-05 Zones spéciales
MIX-05 zone mixte villageoise	REC-06 zone spéciale « Joux »
MIX-06 zone mixte rurale	REC-07 zone spéciale « Réseau ferroviaire »
Zones de bâtiments et d'équipements publics	REC-08 zone spéciale « Sandweiler »
BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics	JAR Zone de jardins familiaux
BEP-POS Zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS	
EP-POS Zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	

Zone verte

AGR Zone agricole	PARC Zone de parc public
FOR Zone forestière	VERD Zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
NQ-HS-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Zone d'aménagement différencié
ZAD-HW-09 numéro de la zone d'aménagement différencié

Zones de servitude « urbanisation »

EU servitude « urbanisation » – corridor écologique
EN servitude « urbanisation » – élément naturel
IP servitude « urbanisation » – intégration paysagère

Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »
couleur pour projets routiers ou ferroviaires

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type « environnement construit »

CP construction à conserver
PP petit patrimoine à conserver
PC alignement d'une construction existante à préserver
GC gabarit d'une construction existante à préserver

Zone de bruit ≥ 65 dB
Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'aéroport, le rail et les routes principales (LDEN), 2011

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES (A TITRE INDICATIF)

à l'aménagement du territoire

- PDS « Aéroport et environs »**
PDS n° 17 du 2006 décliné en plans d'occupation du sol « Aéroport et environs »
- PDS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »**
RSD du 25 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) « défilés - ZH Roessbamm (ZH 49) »**
Administration de la Nature et des Forêts, ZPN décliné, 1994
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)**
MDDI, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, 2009

à la protection des sites et monuments nationaux
monuments et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immobiles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 18 janvier 2019

à la gestion de l'eau

- Zone de protection immédiate (ZPS I)**
Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection éloignée (ZPS II)**
Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)**
Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (sans 10), 2013
- Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)**
Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (sans 100), 2013
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)**
Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (extrême), 2013

aux réseaux d'infrastructures de transport national
Empreintes nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Solla
Loi du 21 août 2016 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Solla

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

PA	Plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé
PA-01	N° du plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 19 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

107	Habitats d'espaces protégés Art. 17 (voir SUP)
102	Habitats d'espaces protégés Art. 21 (voir SUP)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) PCN 2018 (PCF012)

---	limite du territoire communal
---	limite parcellaire
---	bâtiment existant
---	toponyme
---	numéro de parcelle

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

---	bâtiment existant (BD-Topo)
---	bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
---	bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
---	cours d'eau / rivière (BD-Topo)
---	étang / surface hydrographique / ruisseau (BD-Topo)
---	rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et se sont reprises à titre indicatif.

En cas de divergence entre les titres cadastraux numérisés par le PCN et les titres cadastraux originaux par le message cartographique, la zone de base prise pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité locale.
Les numéros de parcelles sur les plans de parcelles et de plans à joint PCN de ces données, l'absence de données des fonds cadastraux est à constater.

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5886 HESPERANGE
TELEPHONE 360 8081 | TELECOPIE 360 806

MAÎTRE D'ŒUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
138, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1331 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 898 1 | TELECOPIE 263 898 50
PLANNINGSTRASSE 4 | 50765 KÖLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221 925 888-0 | TELECOPIE 0221 925 888-50

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR | MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

N°	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
1	12.07.2023	MODIFICATION ZONE VERT EN ZONE BEP A HOWALD
2	06.12.2021	INSERTION PDS MODIFICATIONS PERIMETRE TRAP 02 AL ALZINGEN, ZONE JAR EN ZONE HAB 1 A ALZINGEN, ZONE HAB 1 EN ZONE BEP A HESPERANGE, SÉPAREMENT PROJETÉ A HESPERANGE, ZONE AGR EN ZONE REC 01, ZONE AGR EN ZONE REC 02
3	14.10.2020	RECOURS EN CAS DE DÉFAUT DE CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIERS
4	06.11.2019	MODIFICATION SELON RECOMMANDATIONS ET AVIS CA-REF : 2401610219 DU 21.08.2019, AVIS MECO-REF : 8010 DU 08.07.2019 ET AVIS CE-REF : 18842462 DU 15.10.2019

OBJET
**PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
PLAN D'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE HESPERANGE**

Vision avec indication de la localisation des modifications intégrées au plan indice b

DESS	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH. BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 0	6
RESP.				FORMAT 115,0 x 73,0 CM	ECHELLE 1:10.000